

Le Principal

C. CARENCO

121 chemin du Vallon vert
13190 ALLAUCH

Tél. : 04.91.10.41.00

Fax : 04.91.21.91.03

Courriel :

ce.0133490v@ac-aix-marseille.fr

www.clg-montand.ac-aix-marseille.fr

Le 17 mars 2017,

Le Principal

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves de 3^o

Objet : Bourses nationales d'études du second degré de lycée 2017/2018

Madame, Monsieur,

1. Votre enfant est actuellement en classe de 3^e pour l'année scolaire 2016/2017. Pour la poursuite de ses études en 2017-2018 en classe de 2^e Générale et Technologique ou en 2nd Professionnelle ou en C.F.A (apprentissage), il peut, sous certaines conditions, prétendre à l'octroi d'une Bourse Nationale du Second Degré pour ses études en Lycée ou CFA.

Les élèves qui bénéficient actuellement d'une Bourse de Collège **doivent obligatoirement établir une nouvelle demande de Bourse de 2nd cycle** pour leurs études en Lycée ou CFA (aucun transfert n'est possible à ce niveau).

2. Les bourses nationales sont attribuées, sous réserve de recevabilité de la demande, sous condition de ressources et de charges de famille, article D.5331-19 du code de l'éducation, appréciées en fonction d'un barème national déterminé par des plafonds de ressources fixés par arrêté interministériel.

Vous trouverez ci-joint deux fiches d'évaluation des ressources et des charges.

Ce document doit vous aider à prédéterminer le droit à l'obtention d'une Bourse de 2nd cycle pour votre enfant. (Cette fiche n'a qu'un caractère indicatif et ne préjuge pas de la décision qui sera prise par l'autorité académique.)

3. Pour effectuer une demande de bourse de lycée pour l'année 2017/2018 vous devez retirer un dossier vert de demande de bourses au secrétariat du collège avant le vendredi 31 mars 2017.

Ce dossier, complété et accompagné de toutes les pièces justificatives, devra impérativement être retourné au Secrétariat du Collège pour le :

Vendredi 7 avril 2017

(Passé ce délai, aucun dossier ne pourra plus être accepté)

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Principal

C. CARENCO

POUR UNE ETUDE RAPIDE DE VOS DROITS :

REPONDEZ AUX QUESTIONS CI-APRES, POUR VOUS ET VOTRE CONJOINT :

VOUS (DEMANDEUR)	CONJOINT CONCUBIN
PROFESSION	PROFESSION

1 - Travaillez – vous ?

- êtes-vous salarié :

OUI NON
OUI NON

OUI NON
OUI NON

2 - Etes-vous au chômage ?

Depuis quelle date :

(Joindre l'attestation de Pôle Emploi précisant la date de la perte d'emploi
OU la notification de refus ou de fin de droit).

OUI NON
|_|_|_|_|_|_|

OUI NON
|_|_|_|_|_|_|

3 - Etes-vous pensionné(e) ?

Depuis quelle date :

Accident du travail Invalidité, maladie Pension Adulte Handicapé Retraite civile ou militaire
(Joindre copie du dernier avis de paiement ainsi que celui des ou de la caisse(s) complémentaire(s)).

OUI NON
|_|_|_|_|_|_|

OUI NON
|_|_|_|_|_|_|

4 - Etes-vous divorcé(e) ou séparé(e) ?

Depuis quelle date :

(Joindre toute pièce officielle précisant qui a la garde des enfants).

OUI NON
|_|_|_|_|_|_|

OUI NON
|_|_|_|_|_|_|

5 - Etes – vous veuf(ve) ?

Date du décès du conjoint :

OUI NON
|_|_|_|_|_|_|



Nous sommes là pour vous aider



N°51593#05

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2017-2018

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2016 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2015 à ne pas dépasser	17 827 €	19 197 €	21 939 €	25 368 €	28 795 €	32 910 €	37 023 €	41 138 €

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne